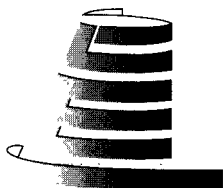


**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES**

A LA SARL A.A MEREAU J.C

PAR

Monsieur Jean-Claude MEREAU



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

A.A MEREAU J. C

PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE MEREAU

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision du futur associé de la SARL A.A MEREAU J.C en date du 15 septembre 2009, concernant la vérification et l'évaluation de l'apport en nature qui sera effectué par Monsieur Jean-Claude MEREAU demeurant à BREUIL (Aisne) BRUYERES ET MONTBERAULT, à la SARL A.A MEREAU Jean-Claude, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L223-9 et R223-6 du Code du Commerce.

Le montant des apports a été évalué par le futur associé de la SARL A.A MEREAU J.C, SARL en voie de formation, dont le capital sera de 800.000 € et le siège social fixé au 22 Rue Charles de Gaulle à MAUREGNY EN HAYE (Aisne), dans le cadre de l'apport en nature effectué au profit de cette société.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

I PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION

A) PERSONNES PARTICIPANT A L'OPERATION

1) Apporteur

Monsieur Jean-Claude MEREAU, né le 8 Février 1961 à MAUREGNY EN HAYE (Aisne) demeurant à BREUIL – BRUYERES ET MONTBERAULT (Aisne)

2) Société bénéficiaire de l'Apport :

SARL A.A MEREAU J.C

Société à Responsabilité Limitée en voie de formation, dont le capital sera de 800.000 € et le siège fixé au 22 Rue Charles de Gaulle - MAUREGNY EN HAYE.

B) APPORTS

Monsieur Jean-Claude MEREAU apporte à la société la pleine propriété de son fonds artisanal de maçonnerie, plâtrerie, isolation, menuiserie, ainsi que toute activité se rapportant à l'objet précité, exploité actuellement par lui-même à MAUREGNY EN HAYE (Aisne) 22 Rue Charles de Gaulle et pour l'exploitation duquel Monsieur Jean-Claude MEREAU est identifié au Répertoire des Métiers de l'Aisne sous le numéro de gestion 000 3383 02, n° SIRET : 326 535 080 00019, code APE : 4331 Z.

L'apport a été évalué sur la base des 3 derniers comptes annuels de l'entreprise.

Différentes méthodes d'évaluation ont été mises en œuvre selon quatre approches différentes :

- patrimoniale,
- sur le rendement,
- mixte,
- moyenne arithmétique à 20 % du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices.

Ces méthodes ont permis de déterminer un intervalle de valeur dont la fourchette basse est supérieure au montant de l'apport projeté.

Le bilan au 30 Septembre 2008 fait ressortir des capitaux propres à hauteur de 351.545 €.

Les éléments comptables au 30 Juin 2009 qui nous ont été transmis ne remettent pas en cause le montant de l'apport à effectuer.

▪ Eléments incorporels

Le nom commercial, la clientèle, le droit au bail et les contrats en cours pour une valeur de :	683.876,00 €
--	--------------

▪ Eléments corporels

Selon liste annexée aux statuts le matériel et l'outillage ont été retenus pour une valeur globale de :	127.462,96 €
--	--------------

<i>TOTAL DES ACTIFS APPORTES (A)</i>	<u>811.338,96 €</u>
---	----------------------------

▪ Eléments du passif

Reprise des emprunts en cours pour un capital total restant dû de :	11.338,96 €
--	-------------

<i>TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE (B)</i>	<u>11.338,96 €</u>
--	---------------------------

<i>ACTIF NET APPORTE (A) – (B)</i>	800.000,00 €
---	---------------------

C) AUTRES INFORMATIONS

- 1) Le fonds artisanal apporté a été créé le 11 mars 1983 par Monsieur Jean-Claude MEREAU.
- 2) Le droit à la jouissance des locaux où le fonds est exploité résulte d'un bail commercial aux termes duquel la SCI LA FORTE TERRE – 23 Avenue Charles de Gaulle à MAUREGNY EN HAYE, donne à bail à Monsieur Jean-Claude MEREAU un ensemble immobilier nécessaire à l'exploitation.
Le bailleur a déclaré agréer la cession de droit au bail et accepter la société comme nouveau locataire.
- 3) Contrats de crédit-bail et de location en cours : la Société s'engage à reprendre dix contrats de crédit bail et deux contrats de location portant sur différents matériels et véhicules.
- 4) Modification du contrat de prêt en cours : la Société obtiendra la mutation des contrats de prêts en cours auprès du Crédit du Nord.
- 5) L'intégralité des autres contrats souscrits (Assurances, EDF, téléphone etc...) devront être transférés au nom de la Société A.A MEREAU J.C.

D) REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie de l'apport ci-dessus exposé, il sera attribué à Monsieur Jean-Claude MEREAU 800 parts d'une valeur nominale de 1.000 € chacune (soit 800.000 €).

II DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

Les diligences que nous avons effectuées reposent :

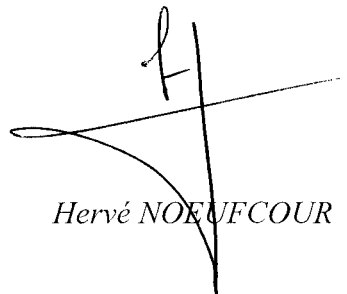
- 1) Sur l'examen des comptes annuels de l'entreprise MEREAU Jean-Claude,
- 2) Sur l'examen des documents fournis par votre Expert Comptable et nécessaires à l'évaluation établie,

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature s'élevant à 800.000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant des parts sociales reçues en rémunération de cet apport.

Nous n'avons pas été informés de l'existence d'avantages particuliers.

Fait à LAON, le 17 Septembre 2009

Le Commissaire aux Apports
Société Laonnoise d'Expertise Comptable



Hervé NOUEFCOUR